



République Française  
Département Charente  
**Commune de Foussignac**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

ID : 016-211601455-20250624-20250308-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	11

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 08/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
08/07/2025

L'an 2025, le 24 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/06/2025.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mme : CHAPT Sabine, MM : BARDOU Julien, BONNET Matthias, LANDIER Sébastien, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Excusés** : CHIRON Esther qui a donné procuration à LANDIER Sébastien  
FOURNIER Alexandra qui a donné procuration à DEVIGE Georges  
BERNARD José qui a donné procuration à PRUNIER Stéphane  
BROGNIART Francis qui a donné procuration à BONNET Matthias

**Absents** : PINARD Laurent, BOUILLER Dylan

**A été nommée secrétaire** : CHAPT Sabine

### 2025-03-08 – Enquête publique : SAS DE LA BOURGADE

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis préfectoral prescrivant une consultation du public du 30 juin 2025 au 30 septembre 2025 relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par Monsieur Marc VEILLON, directeur de la Société DE LA BOURGADE pour un projet d'extension d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole situé 20 Rue de la Borderie à SIGOGNE.

Une partie du territoire de la commune de FOUSSIGNAC étant comprise dans le périmètre d'un rayon de 2 kilomètres dans lequel un avis doit être porté à la connaissance du public, les membres du conseil municipal doivent émettre un avis sur ce projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable sur le projet d'extension d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole de la SAS DE LA BOURGADE située 20 Rue de la Borderie à SIGOGNE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 08/07/2025  
Le Maire  
Georges DEVIGE



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025



ID : 016-211601455-20250624-20250308-DE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.